

Bientôt une coopérative chapeautant quatre offices HLM d'agglomération

Les OPH d'Angoulême, Rochefort, Saintes et La Rochelle préparent leur regroupement au sein d'une société de coordination.

Agnès MARRONCLE

Il s'agit de devancer l'appel. La loi Elan sur le logement impose aux bailleurs sociaux de se rassembler d'ici le 1^{er} janvier 2021 pour former des groupes au parc minimum de 12 000 logements. Dans les Charentes, les offices publics de l'habitat (OPH) de quatre agglomérations ont choisi de constituer un tel groupe sous forme coopérative, et ce dès la fin de l'année 2019.

«Cela fait déjà plus d'un an que nous en parlons entre présidents d'agglomération et présidents d'OPH», indiquait Jean-François Dauré, président de GrandAngoulême, hier à Rochefort lors d'une réunion d'étape du processus qui doit aboutir à la création d'une «société de coordination» des quatre offices. Elle pèsera ainsi le poids de 18 988 logements en additionnant les 3 813 de l'OPH de l'Angoumois, les 8 452 de l'OPH de la

CDA de La Rochelle, 2 631 pour Rochefort Habitat Océan et les 4 092 de la Semis Saintaise.

«Aucune incidence pour les locataires»

Ces différents organismes occupent actuellement 331 salariés et l'idée, assurent pour l'instant les élus, n'est pas d'en réduire le nombre sous couvert de mutualisation. «Chaque office gardera une certaine autonomie, il ne s'agit pas de perdre en proximité. Et pour les locataires, ça n'aura aucune incidence», affirme le Rochelais Jean-François Fontaine. Mais cette autonomie s'exercera dans le cadre d'une stratégie globale partagée par les quatre agglomérations.»

Si la loi le leur impose, les présidents d'agglos adhèrent de plein gré, ont-ils fait savoir, à ce type de rapprochement. «Nous avons besoin d'expertises, nous allons les partager sur des sujets comme la

transition énergétique, la recherche d'innovation dans ce domaine, et aussi l'aménagement du territoire, agir contre la désertification en zone rurale comme dans les centres-villes», énumère Jean-François Dauré.

Soumis aux mêmes impératifs par la loi Elan, les offices départementaux de Charente et Charente-Maritime préparent leur rapprochement au sein de leur propre société de coordination (Logélia, 8 000 logements, et Habitat 17, 4 500 logements). Les agglos ont préféré rester entre agglos «qui partagent des préoccupations communes». Et si celles d'Angoulême, Saintes, Rochefort et La Rochelle espèrent boucler la création de leur structure avec un an d'avance, au 31 décembre 2019, «c'est parce que l'année 2020 avec les municipales ne sera pas la plus simple pour conduire des projets ambitieux», soulignait hier Jean-François Fontaine.